



Eau, patrimoine à protéger

La protection et la valorisation des ressources en eau constituent des enjeux majeurs pour la transition écologique et l'attractivité de la Meuse. Ainsi, le Département aide financièrement les collectivités meusiennes pour les soutenir dans leurs projets de préservation de la ressource.

Publié le 08 octobre 2020

La Charte de solidarité entre les services publics d'eau potable

Dans un contexte de changement climatique, les situations qui nécessitent des adaptations importantes concernant la gestion de l'eau sont de plus en plus nombreuses, en particulier du fait de la sécheresse.

Certains services publics d'eau, dits collectivités "ressources", disposent en général de quantités de production suffisantes pour assurer leur propre distribution, tout en ayant la faculté de pouvoir vendre de l'eau. Ainsi, dans un esprit de solidarité, les collectivités "ressources" signant la charte s'engagent, dans la mesure du possible, à vendre de l'eau aux services qui connaissent un problème d'approvisionnement, avec réactivité et transparence.

Etre membre de la Charte de solidarité constitue un atout qui atteste des capacités de vente d'eau, de l'entraide entre services d'eau, et de savoir-faire.

Les modalités de candidature et la liste des signataires de la Charte de solidarité sont téléchargeables.



Contribuer à préserver la ressource en eau

Dans le contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur.

Les collectivités meusiennes, compétentes dans le domaine, doivent réaliser de nombreux projets en matière d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif et de gestion des milieux aquatiques afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau, prévenir les pollutions et et l'épuisement de la ressource en eau.

Ces objectifs nécessitent des investissements ambitieux.

Les équipements de traitement de l'eau, un patrimoine estimé à 1 Mds €, doivent être rénovés et entretenus pour être maintenus en état. Les collectivités financent la gestion de ces équipements via des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif payées par les usagers.



115 stations d'épuration.
310 captages d'eau potable.
3 600 km de réseau d'eau potable.

Soutenir des projets ambitieux et pérennes

Le Département, à travers sa politique d'aide, les soutient financièrement, avec comme objectifs prioritaires :

- **Fournir une alimentation sûre et de qualité en eau potable** pour tous les meusiens, notamment au regard des impacts de plus en plus marqués du changement climatique
- **Aider à la structuration des compétences eau**, avec le transfert progressif de toutes ces compétences aux Communautés de communes d'ici 2026
- **Poursuivre l'atteinte des objectifs de la DCE** par le financement notamment des projets de renaturation des cours d'eau

LIENS UTILES

- www.eau-rhin-meuse.fr
- www.eau-seine-normandie.fr

VOS AIDES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Projets d'études et de travaux d'eau potable

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Accompagner les collectivités dans leurs projets d'études et de travaux d'eau potable

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Projets d'études et travaux d'assainissement

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Accompagner les opérations d'études et de travaux en matière d'assainissement collectif et non collectif

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Projets d'études et travaux sur les milieux aquatiques

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Accompagner les collectivités dans leurs projets d'études et de travaux sur les milieux aquatiques

LES APPELS À PROJETS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Appel à projets Adaptation au changement climatique, sécurisation de l'alimentation en eau potable

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Optimiser l'alimentation de secours par citernage, permettre l'économie d'eau potable par un soutien aux programmes d'acquisition de récupérateurs d'eaux de pluie et de réutilisation des eaux usées traitées, améliorer le rendement des réseaux d'eau potable en soutenant l'acquisition de matériels de recherche de fuite

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Appel à projets Autosurveillance des stations de traitement des eaux usées

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Mettre aux normes réglementaires l'autosurveillance des déversements vers le milieu naturel des stations de traitement des eaux usées

CONTACT



SERVICE PRÉSERVATION DE L'EAU

Hôtel du Département
Place Pierre François Gossin
BP 50514
55012 BAR LE DUC

☎ 0329457755

@ E-MAIL

📄 ITINÉRAIRE



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55